

Délibération  
du Conseil de Communauté

---

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 63  
Membres absents : 15  
Procurations : 09

Séance du 15 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du  
mois de mars, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 09/03/2023  
Date de transmission : 21/03/2023  
Date de mise en ligne : 22/03/2023

---

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONI Gilbert, M. BOHLY Dominique, Mme BRENDLE Carine, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. STRICH Vincent, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme CAILLEAUX Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume, Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à Mme WOGENSTAHL Nadine), M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), M. MARTIN Anthony, M. OTMANE Rémy, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. WIEDERKEHR Denis

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 6<sup>ème</sup> QUESTION

### Port de plaisance de Kembs – Revalorisation des tarifs (DELIBERATION n°2023-030)

Les tarifs actuels des droits de location d'emplacements pour bateaux au port de plaisance de Kembs sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 (délibération n° 2021-098).

Il est proposé de les revaloriser, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023, en appliquant une majoration de 3%, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

#### TARIFS ANNUELS

Dimensions	Tarifs HT actuels	Tarifs HT au 1 <sup>er</sup> juillet 2023	Surcoût HT	Tarifs TTC au 1 <sup>er</sup> juillet 2023	Tarifs TTC actuels	Surcoût TTC
0 - 8 m	1 420,59	1 463,21	42,62 €	1 755,85	1 704,70	51,15 €
8 - 10 m	1 775,72	1 828,99	53,27 €	2 194,79	2 130,86	63,93 €
10 -12 m	2 130,88	2 194,81	63,93 €	2 633,77	2 557,06	76,71 €
12 -15 m	2 663,62	2 743,53	79,91 €	3 292,23	3 196,35	95,88 €
15- 18 m	3 196,34	3 292,23	95,89 €	3 950,68	3 835,60	115,08 €
18 -21 m	3 801,46	3 915,50	114,04 €	4 698,60	4 561,75	136,85 €
21 - 24 m	4 244,52	4 371,86	127,34 €	5 246,23	5 213,42	32,81 €
24 - 27 m	4 887,60	5 034,23	146,63 €	6 041,07	5 865,12	175,95 €

#### TARIFS MENSUELS

Dimensions	Tarifs HT actuels	Tarifs HT au 1 <sup>er</sup> juillet 2023	Surcoût HT	Tarifs TTC au 1 <sup>er</sup> juillet 2023	Tarifs TTC actuels	Surcoût TTC
0 - 8 m	129,16	133,03	3,87 €	159,64	154,99	4,65 €
8 - 10 m	161,44	166,28	4,84 €	199,54	193,73	5,81 €
10 -12 m	193,71	199,52	5,81 €	239,43	232,45	6,98 €
12 -15 m	242,15	249,41	7,26 €	299,30	290,58	8,72 €
15- 18 m	290,58	299,30	8,72 €	359,16	348,70	10,46 €
18 -21 m	345,58	355,95	10,37 €	427,14	414,69	12,45 €
21 - 24 m	394,94	406,79	11,85 €	488,15	473,93	14,22 €
24 - 27 m	444,32	457,65	13,33 €	549,18	533,19	15,99 €

#### TARIFS JOURNALIERS

Dimensions	Tarifs HT actuels	Tarifs HT au 1 <sup>er</sup> juillet 2023	Surcoût HT	Tarifs TTC au 1 <sup>er</sup> juillet 2023	Tarifs TTC actuels	Surcoût TTC
0 - 8 m	4,30	4,43	0,13 €	5,31	5,17	0,14€
8 - 10 m	5,38	5,54	0,16 €	6,65	6,46	0,19 €
10 -12 m	6,45	6,64	0,19 €	7,97	7,75	0,22 €
12 -15 m	8,07	8,31	0,24 €	9,97	9,69	0,28 €
15- 18 m	9,68	9,97	0,29 €	11,96	11,62	0,34 €
18 -21 m	11,51	11,86	0,35 €	14,23	13,82	0,41 €
21 - 24 m	13,16	13,55	0,39 €	16,27	15,79	0,48 €
24 - 27 m	14,81	15,25	0,44	18,31	17,77	0,54 €

Pour des raisons de rigueur budgétaire, les plaisanciers sont invités à régler le montant de leur contrat annuel au premier trimestre de l'année en cours. Pour les y inciter, il est proposé au Conseil de Communauté la mise en place de l'échéancier suivant :

- Tous les contrats annuels payés avant le 31 mars de l'année en cours sont facturés selon les tarifs annuels en vigueur ;
- Tous les contrats annuels réglés au-delà du 31 mars de l'année en cours passent automatiquement en tarifs mensuels.

Par ailleurs, afin de pouvoir encaisser les courts séjours (inférieur au mois), il est également proposé au Conseil de Communauté la mise en place de tarifs journaliers, correspondant au 30ième des tarifs mensuels en vigueur.

Pour rappel le port de Plaisance de Kembs comporte 53 emplacements équipés de bornes et compteurs individuels pour bateaux de plaisance, dont 46 sont réellement utilisables. A ce jour, 26 emplacements sont occupés annuellement.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les tarifs des droits de location d'emplacements pour bateaux au Port de plaisance de Kembs, à appliquer à compter du 1er juillet 2023 tels que présentés ci-dessus ;
- d'approuver la mise en place de tarifs journaliers ;
- d'approuver les modalités de périodicité d'encaissement ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 20 mars 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

